

Jean-Louis Laville

Cinq orientations pour prolonger la réflexion

Ce qui est écrit dans les chapitres précédents produit un écho particulier dans le cadre d'un établissement d'enseignement supérieur comme le CNAM, pionnier en matière d'éducation populaire et impliqué tant dans la recherche que dans la diffusion de la culture scientifique.

La première raison est simple : nous vivons, dans la recherche, les mêmes évolutions que dans l'art et la culture. Qu'est-ce qui est dit actuellement aux chercheurs ? « Le secteur public ne peut plus vous financer, donc tournez-vous vers le privé. » À cet égard, en parallèle avec ce qui est mis en avant au titre de la diversité culturelle, nous souhaitons que les rapports entre recherche et société ne se réduisent pas à des liens avec quelques grandes entreprises mécènes mais puissent inclure aussi un dialogue approfondi avec la société civile.

Je voudrais débiter avec un paradoxe. Un nombre croissant de structures culturelles ne se reconnaissent ni dans le tout marchand, ni dans le tout étatique. Or elles restent méconnues justement parce qu'elles refusent de considérer que l'économie se résume à l'addition du marché et de l'État. Comme dans d'autres champs d'activités, une multitude d'initiatives culturelles semblent manifester une extraordinaire créativité. Mais elle ne peut complètement s'exprimer dans des cadres inadaptés. Nous héritons d'une

société divisée en deux : public et privé. Accompagner et soutenir les initiatives supposerait que soit légitimé un modèle socio-économique qui ne se limite pas à ce dualisme. Cela évoque la situation en Amérique du Sud : l'économie populaire, qui n'est ni une économie privée formelle ni une économie publique, fait vivre la moitié de la population. Cette autre économie¹ ne peut donc être considérée comme marginale, elle représente une grande partie de l'économie. Autrement dit, l'approche économique orthodoxe aboutit tout simplement à ce que de larges pans de l'économie réelle soient invisibilisés à travers différentes formes de réductionnisme.

Il y en a une qui a été dénoncée dès l'émergence de l'UFISC, c'est la réduction de l'entreprise à l'entreprise de capitaux. De ce point de vue, le fait que vous ayez réaffirmé la possibilité d'une entreprise non lucrative est essentiel. Mais il existe aussi une réduction de l'économie au marché. Cette assimilation abusive occulte des formes d'économie qui sont indissociables du lien social et relèvent de la réciprocité comme celles structurées autour de la redistribution. Quand on parle de réciprocité égalitaire et de redistribution publique, il y a un lien entre les deux qui, dans nos sociétés, a patiemment construit la solidarité démocratique. La défense et l'expression de cette solidarité démocratique, composée à la fois d'une dimension réciprocitaire et d'une dimension redistributive, sont d'autant plus importantes qu'il existe aujourd'hui un véritable projet néophilanthropique : nous sommes passés des dames patronnesses du XIX^e siècle au fait que Bill Gates a désormais plus d'argent à investir qu'un certain nombre d'États dans des activités sociales.

Qu'est-ce que l'économie ? Il est important de mener le débat souhaité par Patrick Viveret. L'économie n'est pas une fin en soi, elle n'est qu'un moyen de réaliser des finalités qui sont d'une autre nature. Le problème, c'est que l'orthodoxie a défini l'économie comme étant une activité à part qui pouvait être étudiée en dehors des autres activités de la société. C'est en cela que le domaine de la culture souligne un véritable révélateur d'évolutions plus larges. De ce point de vue, il n'y a pas d'« exception culturelle » ; au contraire, la culture souligne ce qu'est une évolution

1. Sur les principales coordonnées de cette autre économie, en Amérique et en Europe, cf. J.-L. Laville, A. D. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, 2007.

générale de l'économie. De plus en plus, l'économie dans son ensemble prend une dimension immatérielle et relationnelle qui conduit à raisonner autrement. Auparavant, nous étions prisonniers de cette façon de penser selon laquelle l'économie serait une infrastructure s'opposant à ce qui est du domaine de la superstructure, par exemple la culture, soumise à des logiques différentes. Ces modes de pensée basés sur la segmentation ne sont plus pertinents. Sans aucune visée d'exhaustivité, il y a cinq points autour desquels un travail pourrait être continué à travers un dialogue entre acteurs et chercheurs dont cet ouvrage constitue une étape.

L'ÉCONOMIE PLURIELLE : EST-ELLE CHOISIE OU SUBIE ?

Un début de réponse pourrait être que l'économie plurielle est subie tant qu'elle n'est pas reconnue. Or, qu'est-ce qui n'est pas reconnu, si ce n'est la diversité des pratiques économiques ? Les financements publics vont très largement aux entreprises privées marchandes, à raison de dizaines de milliards d'euros par an, ce qui veut dire que derrière le discours de la rentabilité, de la performance et de l'efficacité, il y a en réalité une mainmise sur les finances publiques et des choix publics qui ne sont plus discutés. Prenons l'exemple des politiques économiques. Pour de nombreuses régions, elles se réduisent encore principalement à financer des entreprises pour qu'elles s'implantent sur leur territoire. On a pu voir le résultat, en Lorraine par exemple : sur l'ensemble des entreprises qui ont été financées pendant vingt ans, plus aucune ne réside sur ce territoire. Des questions de réaffectation des fonds publics sont donc à poser, en fonction du modèle de société vers lequel on veut tendre. L'une des grandes victoires de l'économie marchande, c'est qu'on ne l'interroge plus : elle ne pose que des questions aux autres, qui doivent sans cesse se justifier et prouver qu'ils ne coûtent pas trop cher à la collectivité.

Il est important de préciser quels cadres institutionnels législatifs, réglementaires et juridiques doivent être modifiés pour que les pratiques actuelles puissent avoir plus de latitude, pour qu'elles acquièrent droit de cité.

QUEL RAPPORT ENTRE VALEURS ET PRATIQUES ?

Le manifeste de l'UFISC présente des valeurs partagées. C'est très important, mais il ne faut pas oublier que ces valeurs sont

affirmées par à peu près tout le monde, ce qui crée un certain brouillage dans nos sociétés. Par conséquent, ce qui importe, c'est la façon dont ces valeurs sont mises en rapport avec des pratiques. L'éclairage historique a des vertus car il montre que ce problème n'est pas si nouveau et qu'il a une histoire. Quand les socialistes utopistes ont énoncé leurs propositions à l'orée du XIX^e siècle, ils pensaient avoir de bonnes idées et allaient ensuite chercher le mécène qui pourrait leur donner la possibilité de les appliquer. Mais le moment le plus inventif, dans la première moitié du XIX^e siècle, n'est pas tant le moment de cette expression utopique, qui est certes un facteur de mise en mouvement mais reste dans la dépendance aux puissants. L'innovation sociale se manifeste vraiment quand cette utopie entre en relation avec des pratiques ouvrières et paysannes et se modifie en retour. Ce rapport entre valeurs, utopies et pratiques est à analyser à travers toute la richesse du patrimoine de pratiques qui existe au sein de l'UFISC. Des exemples peuvent être montrés, concernant des expériences originales de démocratie participative qui sont d'ores et déjà en actes dans un certain nombre de structures.

QUELS CRITÈRES D'ÉVALUATION ?

Le travail à effectuer sur l'évaluation, sur la valeur attribuée à ce qui est fait, doit composer avec un héritage de représentations selon lesquelles ce qui n'est pas compté n'existe pas, ce qui n'est pas objectivable n'a pas de consistance.

Le danger est réel. Quand on étudie par exemple les modalités de professionnalisation dans les services, on constate très souvent que cette professionnalisation et l'appréciation de la qualité se sont traduites par l'exclusion de la dimension relationnelle. Comment préserver cette dimension ? À partir du moment où les services ne sont pas seulement marchands, quelles sont les normes conventionnelles sur lesquelles peut s'appuyer le partenariat avec les pouvoirs publics ? Un certain nombre de réseaux ont commencé à formuler des propositions en matière de critères d'évaluation ; des recherches ont été menées, notamment par Patrick Viveret, Bernard Perret, Jean Gadrey et Dominique Méda², autour de nouveaux

2. Voir leurs rubriques respectives dans le *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cit. ; voir aussi F. Jany-Catrice, J. Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesses*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 2005.

indicateurs de richesse, et sur l'évaluation du tiers système³ au niveau européen.

Il existe ainsi un répertoire de matériaux disponibles qui peut être mis en regard des réflexions menées par les membres de l'UFISC, de manière à avancer sur cette question de l'évaluation, qui n'est pas propre au champ culturel et s'avère aujourd'hui extrêmement prégnante dans l'ensemble des champs associatifs. Il y a une spécificité de chacun mais sans doute une heuristique du rapprochement associatif à explorer.

Savoir comment réaliser une évaluation qui ne soit pas technicisée sur un certain nombre de critères limités, uniquement monétaires par exemple, est un objet commun à d'autres domaines associatifs. Il peut y avoir un enrichissement mutuel dans des échanges entre différents secteurs associatifs, jusqu'ici très cloisonnés, mais qui sont confrontés à des problématiques de plus en plus proches.

ÉVITER L'ENFERMEMENT DANS LA QUESTION DES STATUTS JURIDIQUES

Les associations, les coopératives, dont celles d'intérêt collectif, ne sont que des formules juridiques qui portent des logiques de mutualisation et de solidarité. Il n'existe pas de statut parfait mais des tentatives diverses pour promouvoir un rapport individu-collectif dans lequel les individus ne veulent pas être englobés dans le groupe, mais souhaitent participer en tant qu'individus à des projets collectifs. Derrière les changements de dénomination et les différences réelles entre les statuts juridiques se trouvent des points communs. Il s'agit alors de réfléchir aux évolutions des fonctionnements associatifs, à ce qu'on pourrait appeler une « économie politique de l'association ».

Le rôle de l'association, dans la modernité démocratique, est à la fois de l'ordre de la sphère politique, au sens noble du vivre-ensemble, et, en même temps, de l'ordre de l'économique. Alexis de Tocqueville a déjà mentionné que le plus important à étudier dans les sciences sociales, c'est l'association. Le mouvement de la modernité, comme disait John Dewey, ce n'est pas le mouvement

3. Cf. L. Fraisse, L. Gardin, J.-L. Laville (sous la direction de), *Le fonctionnement socio-économique du troisième système*, Recherche européenne pour la direction de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission des Communautés européennes, 2000.

vers l'individualisme, mais vers l'association. Cette dimension associative de l'action culturelle mérite que chercheurs et acteurs travaillent ensemble sur le sujet.

SE TOURNER VERS L'INTERNATIONAL

L'émergence aujourd'hui d'un droit international donne un sens particulier à un certain nombre d'initiatives locales. Des rapprochements sont à faire entre le local et l'international, en débordant le cadre national. Dans le débat international, la terminologie « tiers secteur » est délicate. En effet, en particulier dans le débat anglophone, qui reste aujourd'hui dominant au niveau mondial, le tiers secteur correspond à une appellation très précise, venant de l'économie néoclassique, qui considère ce tiers secteur comme un secteur résiduel, mobilisable uniquement dans le cas où les deux secteurs principaux ne fonctionnent pas, ce qu'on appelle « les échecs du marché » ou « les échecs de l'État » en théorie économique. Le tiers secteur ne peut être alors qu'une adjonction, à la marge de ce qui reste central, c'est-à-dire les piliers de l'État et du marché.

Or l'enjeu est ailleurs. Il est de véritablement confirmer que la société civile, en liaison avec des pouvoirs publics, possède une capacité à proposer des solutions qui ne soient pas subsidiaires. Il ne s'agit pas de construire un secteur à part, mais de peser pour que le modèle de société vers lequel nous voulons aller soit discuté publiquement⁴.

4. Voir J.-L. Laville, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Hachette Littératures, 2007.

Pour aller plus loin

- ADORNO, T. ; HORKHEIMER, M. 1947. *Dialektik der Aufklärung* ; trad. fr. 1974, *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard.
- ARENDT, H. 1954. *Between Past and Future*, trad. fr. 1989, *La crise de la culture : huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard.
- BECKER, H. 1984. *Art Worlds* ; trad. fr. 2006, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.
- BENHAMOU, F. 2004. *L'économie de la culture*, Paris, La Découverte.
- BOURDIEU, P. 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- BUREAU, M.-C. 2001. *Le statut de l'entrepreneuriat artistique et culturel : une question d'économie politique*, Paris, Centre d'études de l'emploi.
- CERTEAU, M. de. 1974. *La culture au pluriel*, Paris, Union générale d'éditions.
- CUCHE, D. 2004. *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- DONNAT, O. 1997. *Les pratiques culturelles des Français*, Paris, La Documentation française.
- FARCHY, J. ; SAGOT-DUVAUROUX, D. 1994. *Économie des politiques culturelles*, Paris, PUF.
- GARDIN, L. 2006. *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*, Toulouse, érès.
- GUIBERT, G. 2006. *La production de la culture. Le cas des musiques amplifiées en France*, Paris, Irma.
- HENRY, P. (sous la direction de). 2007. *Arts vivants en France : trop de compagnies ?* Paris, L'Espace d'un instant.
- HOARAU, C. ; LAVILLE, J.-L. (sous la direction de). 2008. *La gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Toulouse, érès.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de). 2007. *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Hachette Littératures.